

Fête de la Musique - Attribution de subventions aux associations musicales partenaires - 2^{ème} répartition 2009

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Afin de prolonger l'effort d'organisation générale de la Fête de la Musique que la Ville de Besançon a entrepris depuis 2006 avec des partenaires associatifs, il est proposé d'allouer des moyens à ces associations. Les subventions servent essentiellement à l'organisation technique et relationnelle des espaces dédiés aux festivités, en particulier, les principales places du centre-ville.

Le partenariat 2009 avec les associations s'est opéré dans le souci de respecter différents courants musicaux et de permettre aux spectateurs d'avoir des repères le 21 juin.

Il est donc proposé d'allouer les subventions suivantes :

- 1 500 € à l'Association «Mighty Worm»
- 1 500 € à l'Association «Citron Vert»
- 1 000 € à l'Association «Attila»
- 500 € à l'Association «Le Bastion»
- 400 € à l'Association «Uppertone»

La dépense totale de 4 900 € sera imputée au 65.30.6574.41000 qu'il convient d'abonder, lors de la décision modificative n° 1 pour 2009, par un transfert de crédit en provenance du 011.33.6042.9015.41000.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le cas échéant les conventions à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 juin 2009.